

## **Entrées d'archives aux Archives régionales**

Les données proposées fournissent des informations sur la composition du fonds d'archives régionales, en termes de provenance, de volumétrie, de période couverte. Elles pourront utilement être mises en relation avec les données décrivant plus précisément le contenu des documents contenues dans le jeu de données « fiches descriptives des archives régionales » sur le portail open data.

Elles sont extraites de la base de gestion des documents d'archives. La base est vivante et les données évoluent, se précisent au fil des traitements opérés par les archivistes. La présence de champs vides peut signifier que l'enregistrement des données n'est pas clos, dans le cas, par exemple, de documents en cours de traitement (tris, classements réglementaires en cours).

La date du document le plus ancien contenu dans le fonds est 1920 et la date du document le plus récent est 2012. Lorsque les champs correspondant indiquent « 1900 » ou « 2099 », il s'agit de valeurs inscrites par défaut lorsque le champ était vide, pour des raisons liées aux outils informatiques utilisés. Hormis ces quelques rares cas, les données des champs dates sont fiables.

Pour en savoir plus sur les conditions d'accès aux documents et les autres outils de recherche disponibles (sur place, en salle de lecture, à l'Hôtel de région), vous pouvez contacter le Pôle Archives, ouvert au public : toutes les informations pratiques sur les archives régionales sur : <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/archives-regionales/>

Définitions utiles (extraites du *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Direction des archives de France, 2002, <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226>)

### **ARCHIVES**

Documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. Le mot archives est couramment employé dans le sens restrictif de documents ayant fait l'objet d'un archivage, par opposition aux archives courantes.

### **COTE**

Ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes) identifiant chaque article d'un service d'archives et correspondant à sa place dans le cadre de classement ou à son adresse dans les magasins.

### **FONDS (D'ARCHIVES)**

Ensemble de documents de toute nature constitué de façon organique par un producteur dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions. Cette notion s'oppose à celle de collection.

### **VERSEMENT**

Opération matérielle et intellectuelle par laquelle la responsabilité de la conservation d'archives passe de l'administration à un service de préarchivage ou à un service d'archives, ou bien d'un service de préarchivage à un service d'archives. Ce terme désigne aussi, par extension, les documents ainsi transférés. Le fonds d'un service administratif est constitué de plusieurs versements qui peuvent être cotés selon le principe de la série continue.